

Règlement 2005

1. Généralités

Le Swiss Web Award de ThinkQuest est un concours suisse proposé aux jeunes. Le but du concours est d'encourager une confrontation avec le nouveau média qu'est Internet, mais aussi de favoriser la gestion de projet et le travail d'équipe.

2. Conditions de participation

Tout jeune âgé de 11 à 19 ans le 1er juin 2005 peut participer au concours Internet ThinkQuest. Des jeunes de plus de 19 ans sont également admis dans certains cas particuliers, à condition notamment d'être dans la division supérieure d'une école ou en apprentissage. L'âge maximum est fixé à 20 ans.

Pour prendre part au concours ThinkQuest, les participants doivent faire partie d'une équipe. Une équipe est composée de deux ou trois jeunes et de un à trois coachs. Un des jeunes doit assumer le rôle de chef d'équipe.

Chaque participant et chaque coach doit posséder une adresse e-mail et être joignable à cette adresse. La correspondance en lien avec le concours passe principalement par l'envoi de messages électroniques et la publication d'informations sur le site Internet.

Un(e) participant(e) ne peut adhérer qu'à une seule équipe.

3. Coaches

Les équipes doivent faire appel à un coach adulte au minimum. Un même coach peut encadrer plusieurs équipes. Celui-ci doit avoir 18 ans au moins. Il épaula les participants dans leur travail, mais n'a pas le droit de présenter directement un projet à ce concours. Toute équipe qui ne respecte manifestement pas cette condition sera disqualifiée.

4. Inscription

L'inscription au concours se fait exclusivement en ligne sur Internet à l'adresse www.thinkquest.ch. Les participants doivent compléter les champs qui les concernent et indiquer le thème de leur projet.

Il est possible de changer de sujet ultérieurement.

Les parents des participants doivent être informés de ce concours.

Le délai d'inscription est le 31 mai 2005.

5. Serveur/ Hébergement

Lorsqu'une équipe est au complet et que tous les membres de l'équipe satisfont les conditions de participation, les organisateurs attribuent à l'équipe un espace sur le serveur de ThinkQuest.

Règlement 2005

Les données relatives aux projets sont à transférer sur ce serveur d'ici au délai de remise des projets. Les projets installés sur d'autres serveurs ne sont pas pris en considération.

Des éléments du site comme des forums, un livre d'or ou un chat peuvent dans certains cas exceptionnels être placés sur un autre serveur. Les applications placées sur un autre serveur peuvent représenter 30 pourcent au maximum de l'ensemble du site. La page d'accueil et toutes les pages statiques sont à installer sur le serveur ThinkQuest.

Les projets peuvent être actualisés sur le serveur Thinkquest uniquement pendant la durée du concours. Après la fin du concours, ils restent sur le serveur, mais les équipes ne peuvent plus les actualiser.

6. Contenu

L'équipe choisit elle-même le thème de son projet. Hormis dans le cadre du concours, le site ne doit pas être publié sur Internet avant le délai de remise des projets. Les projets doivent respecter le droit en vigueur et ne pas contrevenir aux bonnes mœurs. Les équipes qui négligent ces règles seront exclues du concours et leur projet sera retiré du serveur.

7. Catégories

Les catégories suivantes ont été définies pour les thèmes

- Technologie et recherche
- Thèmes sociaux, société & santé
- Nature, environnement & transports
- Loisirs, sports & musique
- Culture et histoire – Award Bibliomedia

8. Langues

Les projets doivent être élaborés dans l'une des quatre langues nationales suisses, c'est-à-dire en allemand, en français, en italien ou en romanche.

9. Critères du jury

Les organisateurs du concours ThinkQuest forment un jury composé d'experts. Le jury apprécie les sites Internet sur la base des critères suivants :

- qualité du contenu
- valeur didactique
- conception graphique
- utilisation d'Internet
- fonctionnalité technique
- composition de l'équipe
- Respect des droits d'auteur

Règlement 2005

10. Prix

Les organisateurs récompensent le plus grand nombre d'équipe possible. Une équipe reçoit au maximum un prix (la seule exception à ce principe est le Access4all Award, qui est décerné en plus d'un prix).

- Toutes les équipes qui présentent un projet seront invitées en novembre 2005 à la **Fête ThinkQuest**.
- Trois équipes seront distinguées dans **chaque catégorie**.
- Une équipe recevra le prix « **Best of Contest** » qui récompense le meilleur projet présenté au concours.
- **Junior Award** : ce prix est remis à trois équipes au maximum dont aucun membre a plus de 14ans.
- Le meilleur site en italien et en français reçoit le « **Best language Award** ».Le **Access4all Award** est décroché par des sites adaptés aux handicapés.
- Les médias partenaires de ThinkQuest ont la possibilité d'attribuer des **prix du public**.
- Le site le plus original décrochera le prix « **Das goldene Mäuschen®** » (le souriceau d'or).

Le jury et les organisateurs décident le cas échéant de l'attribution d'autres prix. Le jury se réserve le droit de ne pas remettre de prix si le nombre de projet atteignant un standard minimum présentés pour une catégorie est insuffisant.

11. Droits d'auteur

Les équipes s'engagent à respecter les droits d'auteur. Cela s'applique notamment à la reprise de matériel existant (textes, images, bandes son, vidéos, etc.). Sur le site, il faut indiquer la source de tout matériel repris.

Le non-respect des droits d'auteur entraîne la disqualification de l'équipe.

Les droits d'auteur pour les projets présentés dans le cadre du concours appartiennent aux équipes. Les organisateurs ont le droit d'utiliser le projet gratuitement pendant au maximum 10 ans.

12. Remise du projet

Le délai de remise des projets est le 31 août 2005. Pour qu'un projet soit évalué par le jury il faut que l'équipe accomplisse les trois démarches suivantes :

- Le chef de l'équipe déclare le projet achevé via Internet.
- Le chef d'équipe complète en ligne le formulaire relatif au travail d'équipe.
- Les membres de l'équipe signent à la main le formulaire relatif aux droits d'auteur et l'envoient aux organisateurs.

Règlement 2005

13. Dispositions finales

Les décisions du jury sont définitives. Ces décisions ne pourront donner lieu à aucune contestation.

14. Lieu et date

Zurich, janvier 2005